

Déroulé :

1- le contexte

2- ce qui a été fait : 1992 – 2022

3- les outils mis en place depuis 2022

Jeudi
08
Février
2024
à 11 h

**ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE**
**RETOUR D'EXPÉRIENCE DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMÉRATION
(ECLA)**

Régie Eaux Ecla = 5 captages gérés en direct par le service des Eaux

NOM	Volume annuel	Nature	Disponibilité	ETAT
Villeveix (VILL)	1 500 000 m3 6 puits	Pompage dans nappe alluviale	Toute l'année	- Quantitatif suivi et amélioré, - Qualitatif demeure : pesticide
Moiron (MOIR)	15 000 m3 4 sources	Captage unique de sources	Toute l'année	Problème de taux nitrate élevé
Montaigu (MONT)	25 000 m3 3 sources	Captage unique de sources	Toute l'année	Problème de qualité pesticide
Trenal (TRE)	700 000 m3 3 puits	Pompage dans nappe alluviale	Novembre – Avril environ, 6 mois	Récurrent manque d'eau été
Sources de Revigny Conliège (Sources)	environ 350 000 m3 5 sources	Captage de sources	Novembre – Avril environ, 6 mois	Débit faiblit en été mais se tient



2 600 000 m3



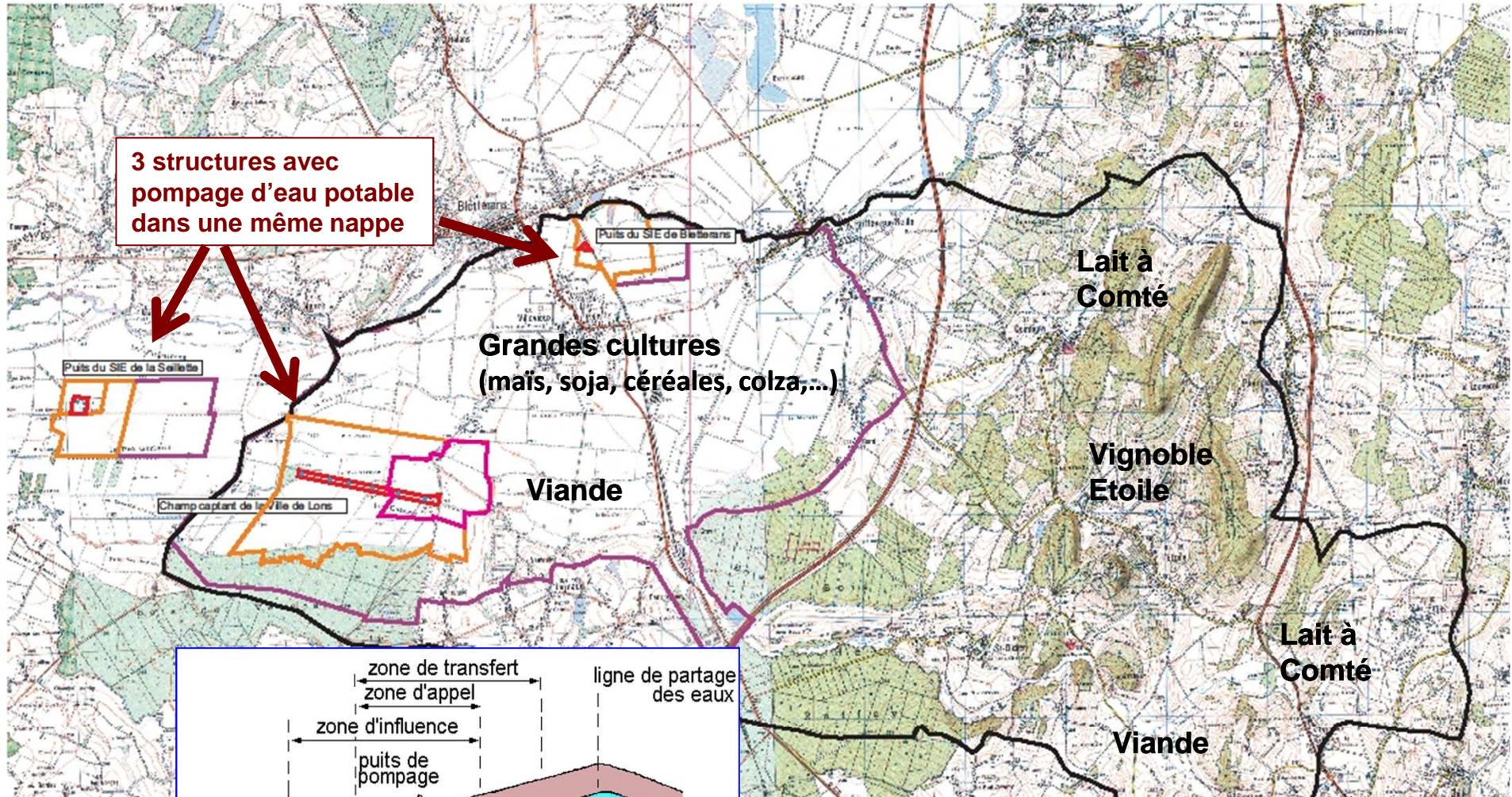
Captage Villeveix = en connexion – donc stratégique

Prix de l'eau TTC 2024 = 3,62 €/m³
Coût de la préservation = 0,06 €/m³ hors subv. agence

NOM	Volume annuel	Protection DUP	Protection AAC ou BAC	Classement SDAGE/AERMC
Villevieux 25 000 hbts	1 500 000 m ³ 6 puits	Mars 2012 1 500 ha	Mars 2012 5 000 ha	Prioritaire
Moiron 150 hbts	15 000 m ³ 4 sources	Juin 2008 29 ha	Mars 2014 52 ha	Prioritaire
Montaigu 5 500 hbts	25 000 m ³ 3 sources karst	En cours 170 ha la Doye + la Croix et les Abreuvoirs	En cours 170 ha la Doye + la Croix et les Abreuvoirs	Prioritaire pour la Doye seulement
Trenal 10 000 hbts	700 000 m ³ 3 puits	Janvier 1995 43 ha	Sans	Non prioritaire
Sources de Revigny Conliège Centre ville Lons	environ 350 000 m ³ 5 sources	Mars 2003 300 ha ?	Sans	Non prioritaire



2 600 000 m³



3 structures avec pompage d'eau potable dans une même nappe

Grandes cultures (maïs, soja, céréales, colza,...)

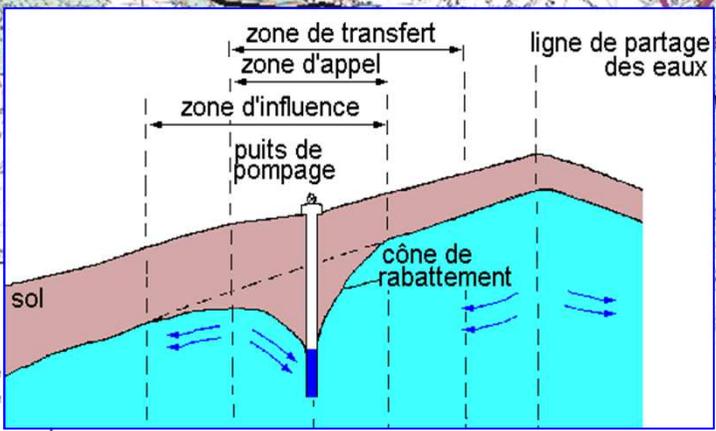
Viande

Lait à Comté

Vignoble Etoile

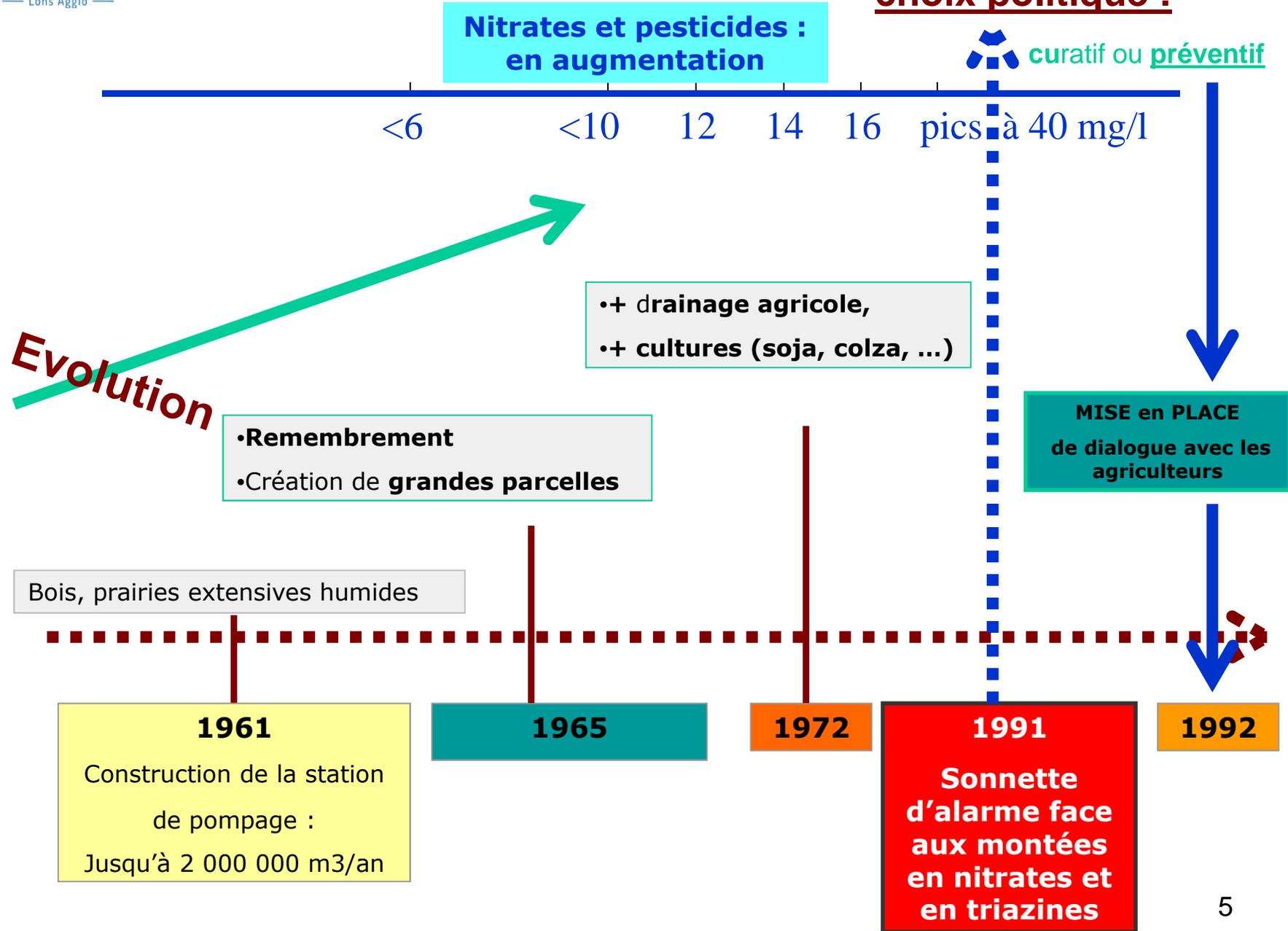
Lait à Comté

Viande



- Légende**
-  Limite du BAC
 -  Périmètre immédiat
 -  Périmètre rapproché
 -  Périmètre rapproché
 -  Périmètre éloigné
 -  Puits de captage

Conséquence de la baisse de niveau d'une nappe : le cône de rabattement s'étale, les zones d'appel et d'influence s'étendent



2010 : changement de cap

**La Déclaration d'Utilité Publique était à prendre,
de plus le captage était retenu Captage Grenelle :
comment utiliser au mieux ces 2 outils ?**

**Rappel : la qualité de l'eau est une obligation et une
responsabilité pour le gestionnaire de la ressource
qui doit justifier des moyens mis en œuvre
pour contribuer à sa qualité**

(code de la Santé publique L 1321-4)

Les 5 orientations :

fil conducteur

1

Réglementer

2

Former à
des
pratiques
agricoles
avec moins

à pas
d'intrants
chimiques

3

Promouvoir
l'agriculture
biologique :
développer les
débouchés,
les filières, ...

(d'où la
légumerie bio)

4

Avoir une
approche
globale :

tout le monde
est concerné

les communes, les
particuliers, les
coopératives, ...

(d'où le zero
pesticide ville de
Lons

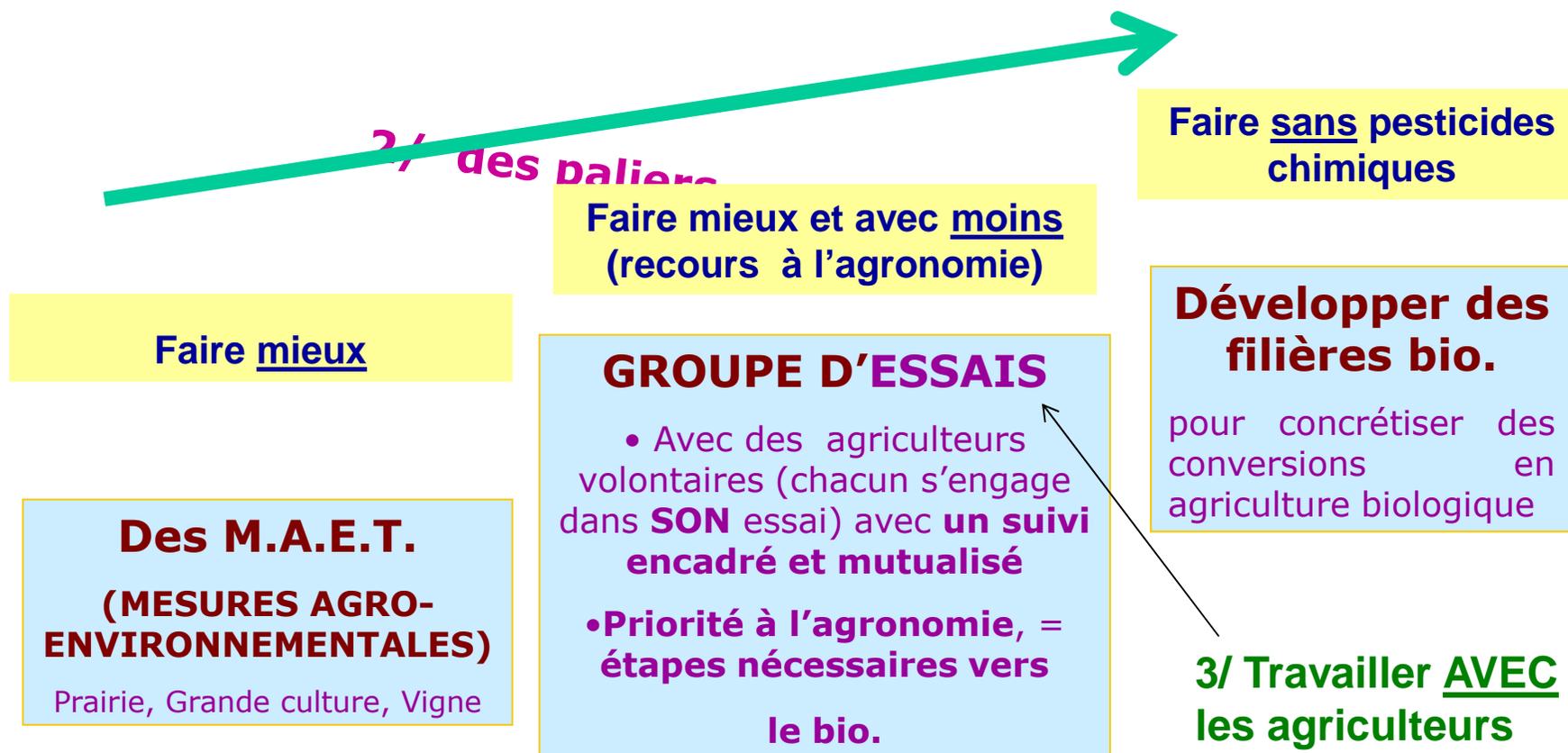
5 Suivre, échanger = c'est révélé un point fort

L'outil Dup ou déclaration d'utilité publique : MARS 2012

	Base juridique	Code de la santé publique
1/Des prescriptions audacieuses	Objectif pour la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪Protection contre les pollutions accidentelles et ponctuelles. ▪Maîtriser les risques de pollution de toutes natures dans un périmètre donné.
	Des périmètres établis	Définir des périmètres de protection : <ul style="list-style-type: none"> - Périmètre de Protection Immédiat ou P.P.I. - Périmètre de Protection Rapprochée =P.P.R. 1 et P.P.R. 2 - Périmètre de Protection éloigné =P.P.E.
Pratiques agricoles avec moins à pas d'intrans chimiques : <ul style="list-style-type: none"> ➤l'agronomie ➤l'agriculture biologique 	Des prescriptions par périmètres	<ul style="list-style-type: none"> - P.P.I. (8ha) : prairie, aucun intrant, fauche - <li style="text-align: right;">70% en herbe, 30 unité d'azote maxi et non minéral, pas de sol nu l'hiver. - PPR2 (160 ha) : réduction de 20% des doses de fertilisation et de 25% pour les pesticides, rotation culturale d'au moins 4 ans, pas de sol nu l'hiver. - PPE (1500 ha) : bandes enherbées, vigilance sur les réseaux d'assainissement, les zones humides, l'exploitation forestière
Obligation réglementaire	Des indemnités	Application obligatoire. Indemnités versées aux propriétaires fonciers ou acquisitions foncières, et aux exploitants agricoles.

Les 3 BASES du programme agricole

1/ un message : l'AGRONOMIE avant la chimie



1992

2012

- 20 ans de conventions sur 220 ha avec 12 exploitants volontaires = des indemnités pour des prescriptions : pas de maïs, des prairies, des bandes enherbées

- développement de filières bios en circuits courts vers la cuisine centrale :

✓2 000 = Blé tendre, GIE farine bio comtoise, Moulin, Boulanger, Cuisine centrale

✓2 005 = Eleveurs laitiers, réforme vaches monbéliarde, achat sur pied par Cuisine Centrale

~~2 010 = Maraichers~~

2012

2022

- **outils juridiques et financiers DUP + AAC captage prioritaire**
DUP = des indemnités pour des prescriptions : PPR1 du bio ou des prairies sur 70ha /

PPR2 = Agri raisonnée sur 150 ha + PPE, indemnités sur 5 ans

AAC = groupes techniques grandes cultures, prairies, vignes, zero phyto communes
aides financières = PSE, aides minimis

✓2 014 = Maraichers bio + éleveurs bio créent l'association « ENTENTE BIO »

✓2 015 = inauguration d'une légumerie (pour traiter plus de légumes bio)

- 2018 = détection des métabolites S métolachlor, métazachlor dans les analyses = retour case départ

✓2019 = création d'un PAT bio et d'une SCIC « Ensemble Bi'Eau »

.2020 = mise en place des P.S.E. (paiements pour services expérimentaux)

■ 2020 = élections municipales / 2021 = zone vulnérable nitrate

2022



...

Beaucoup d'embûches dans un contexte d'économie « dérèglée »

- le développement au niveau national du concept produit LOCAL ou produit HVE
- l'inflation nationale qui affecte l'économie des produits bios
- l'envolée des cours en produits agricoles conventionnels du fait de la guerre en ukraine
- des lobbys « fous » : viande cellulaire ... / élevage de saumon en piscine ... / développement de cultures sur des toits et des panneaux solaires au sol ... /

Cap défini : pour protéger durablement « l'eau d'ici » = du bio ou des prairies.

- Quels OUTILS ?



sur fond de changement climatique et de crise énergétique



- Situation actuelle

■ Résultats des analyses du suivi sanitaire ARS, ECLA et Agence de l'Eau

PHYSICO CHIMIE	Nbre analyse	unité	Valeur mini	Valeur maxi	Valeur MOYENNE	Valeur guide	Nombre anomalie	% Conformité
Radioactivité	0	Bq/L				<100		
Température	51	°C	7.2	25.2	15.84	25	1	98%
Turbidité	51	NFU	0	2,7	0,07	2	1	98%
Nitrates	14	mg/L	21	31	23.57	25 (max50)	1	93%

PESTICIDES (hors puits 6)	Nbre	unité	Valeur mini	Valeur maxi	Valeur MOYENNE	Valeur guide	Nbre anomalie	% Conformité
Total analyses ARS + Ecla + AE	66	µg/L	0.020	0.294	0.091	<0,5	0	100%
Par analyses détections	101	nbre	1	5	/	0		
Nombre molécules et valeurs	12	µg/L	0.001	0.228	0.06	<0,1	11 sur 101	89%

■ Nature des 12 molécules détectées par le suivi sanitaire ARS, AERMC et ECLA hors puits n°6

Molécules pesticides	Fréquence	Observation	Origine
Atrazine déséthyl	9	Produit interdit depuis 2003	Dégradation herbicide
Atrazine 2 hydroxy	4	Produit interdit depuis 2003	Dégradation herbicide
S-Métolachlore	10	Usage sur cultures de printemps	Herbicide
Nicosulfuron	1	Molécule de substitution du S-metolachlore	Herbicide
Monobutylétain cation	3	Usages comme stabilisateurs pour le PVC, revêtement du verre, ...	industrie
Chloridazone méthyl	4	Usage sur cultures de betteraves	Dégradation herbicide
DDT 44'	1	Produit interdit depuis 2009	Insecticide
Diiflufenicanil	1	Usage sur prairies, pois, céréales d'hiver	Herbicide
ESA métolachlor	66	Suivi ECLA renforcé par puits tous les mois	Dégradation herbicide
OXA métolachlor	1	Suivi ECLA renforcé par puits tous les mois	Dégradation herbicide
ESA métazachlor	1	Suivi ECLA renforcé par puits tous les mois	Dégradation herbicide
OXA métazachlor	1	Suivi ECLA renforcé par puits tous les mois	Dégradation herbicide

AUTRES RESULTATS	Nbre détections	unité	Valeur mini	Valeur maxi	Valeur MOYENNE	Valeur guide	Nombre anomalie	% Conformité
Cuivre	4	mg/L	0.12	0.88	0.26	2	0	100%
Chlorure vinyle monomère	1	µg/L	0.017	/	/	0,5	0	100%

■ Gestion des non conformités

Extraits du RPQS 2022 Captage de Villevieux

- 2 nouvelles molécules détectées
- la température de l'eau monte
- le taux de nitrates monte

**Avoir un tracteur c'est bien, c'est (un) capital,
avoir la santé pour le conduire n'est-ce pas
aussi (un) capital ?**

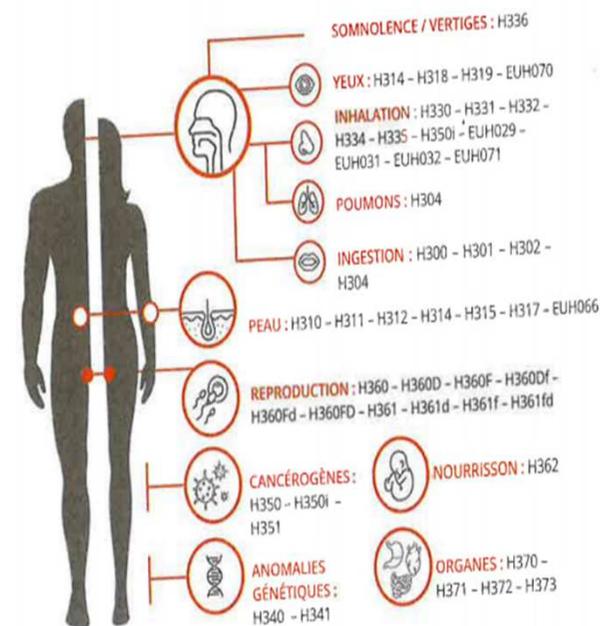
**Les exploitants connaissent-ils parmi les
produits utilisés ceux classés C.M.R. (cancérogènes,
mutagènes, toxiques pour la reproductions) ?**

Pas sûr. « Le rendement » passe avant tout.

Exemple de produits utilisés par un agriculteur

	PRODUITS	Matières actives					SOURCE INDEX ACTA	CMR		
1	ADENGO	thiencarbazone	20g/L	isoxafluto	50g/L	cyprosulfamide	33g/L	H351 H361D	H400	
2	ARRAT	dicamba	600g/kg	tritosulfuron			125g/kg	H319	H400	
3	BASAGRAN	bentazone	870 g/kg					H302 H317 H318	/	
4	CANUT	florasulame	50g/L					EUH 208	H400	
5	COLZOR TRIO	clomazone	30g/L	napropamide		187,5g/L	dimetachlo	187,5g/L	H317 H319 H335 H336	H400
6	COMPIL	diflufenican	500g/L					EUH 208	H410	
7	DEVRIOL	napropamide	450g/L					EUH 208	H411	
8	ERGON	metsulfuron methyl	68g/kg	thifensulfuron methyl		682g/kg			H410	
9	ISARD	methenamid-P	720g/L					H302 H315 H317 319	H410	
10	NIANTIC	iodosulfuron	6g/kg	mésosulfuron		30g/kg	mefenpyr	90g/kg	H315 H318	H410
11	PENBOWL	pendimethaline	400 g/L					EUH 208 H319	H361D	H410
12	PULSAR 40	imazamox	40 g/L					EUH208 EUH401	H361D	H410
13	TROOPER	flufenacet	60 g/L	pendimethaline		300 g/L		H302 H304 H315		H410

Représentation des mentions de danger pour la santé et des risques sanitaires



3- les outils développés

1- la situation

2- ce qui a été fait

3- les outils en cours depuis 2021

1/ les déclarations d'utilité publique : nouvelle / reprise

2/ les zones soumises à contrainte environnementale

3/ les PSE : paiements pour services environnementaux

4/ la stratégie foncière

5/ les programmes d'actions portées par le Syndicat Eau

6/ le suivi des analyses d'eau

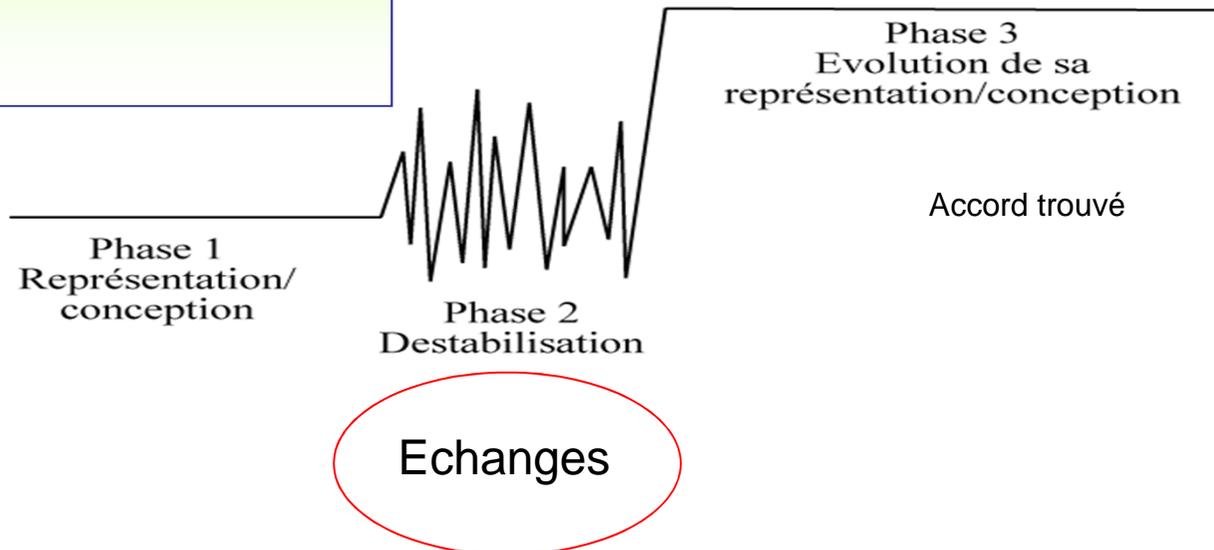
1/ DUP = prescriptions agricoles « de vive voix, entre yeux et oreilles »

Point de vue du gestionnaire

- Facilement contrôlables
- Efficaces pour la protection de la ressource
- Durables

Point de vue des agriculteurs

- Facilement réalisables
- Gagner sa vie
- Pérennité de l'exploitation



Ex : Captage Montaigu projet de Déclaration d'Utilité Publique

Remise en herbe de terres en cultures	PHYTOS : non LISIERS : non Azote de synthèse : oui Fumier : oui	Référence PAC 2019	Visuel
Maintien en herbe de prairies	PHYTOS : non LISIERS : non Azote de synthèse : oui Fumier : oui	Référence PAC 2019	Visuel
Pratiques culturales selon le mode de l'AB	PHYTOS : de fait sans LISIERS : non Azote de synthèse : de fait sans Fumier : oui		Certificat AB
Prairie temporaire + rotations céréales, méteil uniquement	PHYTOS : sans LISIERS : non Azote de synthèse : sans Fumier : oui		- Visuel : contrôle semences non traitées - Pas de passage de roues dans la céréale ou méteil - Analyses de terre ou de plantes, annuelles, aléatoires pour contrôler le sans phyto

2 / Outil ZSCE (zone soumise à contrainte environnementale) /

- ZSCE de niveau 1 : révision pour une extension en amont de l'actuel périmètre du bassin versant d'alimentation du captage

En cours, prise d'un arrêté préfectoral pour étendre la zone du bassin versant du captage, suite à l'étude hydrogéologique de 2018

- ZSCE de niveau 2 : deux prescriptions phares

En cours, prise d'un arrêté préfectoral pour **l'ensemble du bassin versant** avec en prescriptions validées par les exploitants agricoles pratiquant de la culture **et qui seront volontaires**

1/ **ne pas acheter** (pour ne pas épandre) de produits contenant des molécules retrouvées dans l'eau

2/ réaliser une étude d'adaptation aux changements climatiques (Bilan carbone)

3/ Outil PSE expérimental (paiement pour services environnementaux)

- Une démarche expérimentale au niveau national.
- Contrat de 5 ans
- Innovante car basée sur une notion de progrès dans les domaines agricoles et environnementales avec un soutien financier motivant
- Concerne 20 exploitations sur le bassin versant ;
représente 1500 ha sur les 3200 ha du bassin versant
- 6 indicateurs mesurés et suivis annuellement

L'indicateur 6, réduction des herbicides, n'apporte des points qu'à partir du moment où l'exploitant fait la preuve **qu'il n'a pas acheté** de produits commerciaux contenant des molécules retrouvées dans l'eau, dont le S-metolachlor et ses métabolites.



Loire-Lyon Agglomération

de Villevieux au 31 Mai 2021

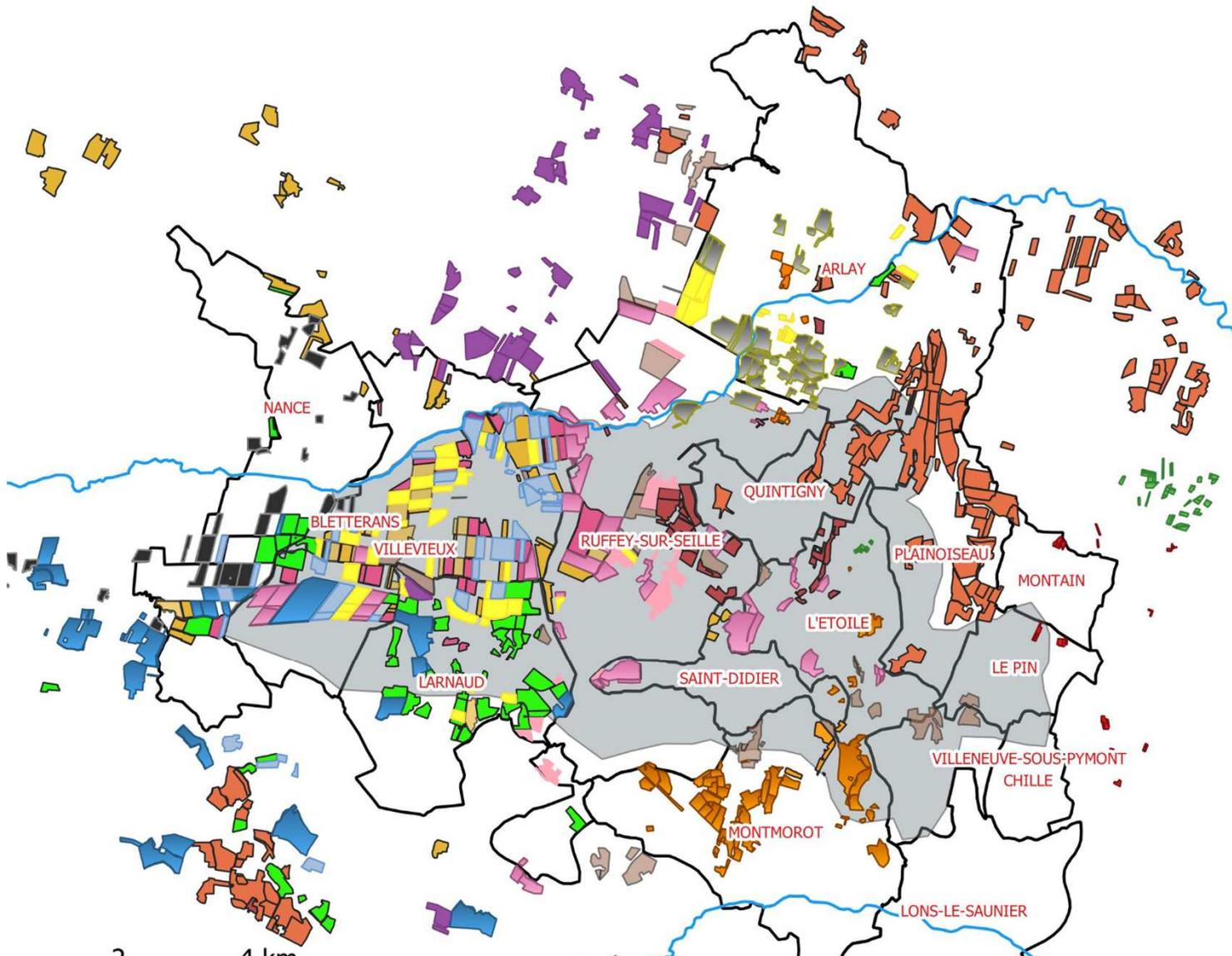
Localisation parcelles eng

Exploitations dan

- EARL de Juhans
- EARL Jeandot
- GAEC de La Bat
- Fabien Lonjarret
- Pascal Volatier
- GAEC des Laurie
- EARL Chalumea
- EARL_de_La_Ri
- EARL_Pont_Bou
- EARL du Sedan
- EARL Clerget
- SCEA Caremanb
- LEGTA Edgar Fa
- Louis Monnet
- SARL Caves Jea
- GAEC Grandvau
- Jacques_Gauthi
- GAEC_Le_Papill
- GAEC_Bois_de_
- EARL de La Seill

Légende

- Communes_Bac_Villevie
- Perimetre du Bac de Vill



0 4 km

4/ Outil Stratégie Foncière dont ORE (obligations réelles environnementales)

- **Bien entendre que l'important n'est pas d'acheter du terrain, mais d'en maîtriser l'usage agricole**

- **En coopération avec la Safer et la Chambre d'Agriculture**, il s'agit selon les opportunités, d'acquérir du terrain en vue de permettre des échanges de foncier entre agriculteurs ou pour contractualiser un bail environnemental

- **Les ORE** : un nouvel outil à mettre en œuvre. L'objectif est de maintenir un usage du terrain (prairie ou agriculture bio.) et d'indemniser le propriétaire pour la prescription attachée sur du long terme à son terrain

4/ Outil Stratégie Foncière dont ORE (obligations réelles environnementales)

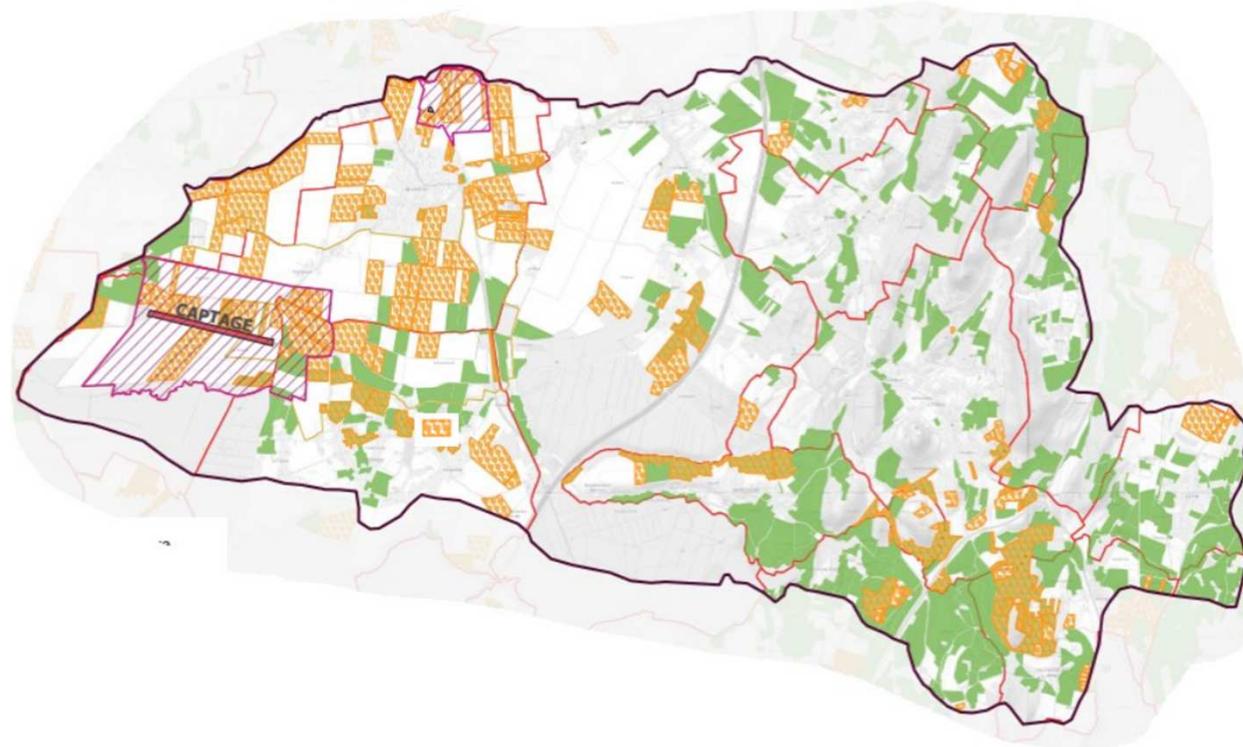


ENJEU 1

Maintenir des pratiques agricoles favorables à la protection de la ressource en eau :

- Les parcelles en Bio
- Les prairies permanentes

Périmètres du captage	
	Bassin versant
Périmètre de protection	
	Rapproché
	immédiat
Parcelles agricoles à préserver	
RPG 2021	
	Prairies permanentes
	Parcelle en BIO
Administratif	
	Limite communale



4/ Outil Stratégie Foncière dont ORE (obligations réelles environnementales)



ENJEU 3

Prendre en compte les zones d'influence ou de transferts préférentiels vers la ressource en eau

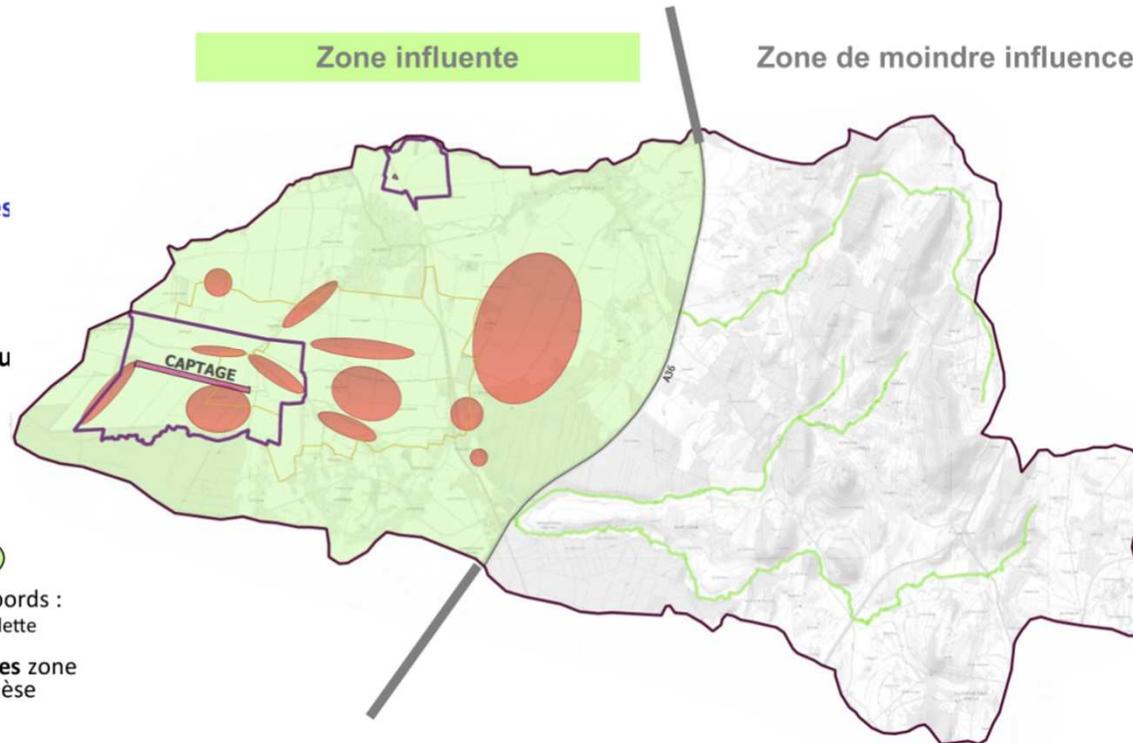
Les zones à forte porosité du sol (issues de l'étude hydrogéologique 2021, vulnérabilité des rivières et de fossés)



Les zones influentes :



- Les 4 cours d'eau et leurs abords : Madeleine, Sedan, Mouraches, Seillette
- La plaine de grandes cultures zone génératrice d'intrants de synthèse



Zone de déploiement des ORE		Zones influentes	
		Zones influentes	Zone de moindre influence
Service rendu	AB certifiée : en prairies et/ou cultures <i>Justificatif : certificat AB</i>	A	B
	Création ou maintien : prairies permanentes ou zones humides <i>Justificatifs : présence d'herbe, déclaration annuelle PAC, attestation expert CDZH</i>	B	C

5/ un dispositif d'aides financières

▪ Objectif

restaurer et maintenir durablement la qualité de l'eau potable des puits de captage

▪ Moyen

proposer aux agriculteurs exploitant dans le bassin versant d'alimentation du captage, une aide financière dans le cadre des aides de minimis agricoles pour répondre à quatre enjeux :

1. supprimer des molécules détectées et préjudiciables à la qualité de l'eau potable
2. agir en prévention pour enrayer la croissance de nitrates dans l'eau potable
3. encourager à des économies d'usage d'eau du réseau
4. aider au développement d'alternatives agricoles durables

▪ Nouveauté 2021

- ✓ ce dispositif existait, mais il était limité aux seuls exploitants situés dans les périmètres rapprochés (cible de 15 exploitations)
- ✓ compte tenu de la pollution diffuse à enrayer, il a été validé que le dispositif soit accessible à l'ensemble des exploitants travaillant sur le bassin versant (cible de 58 exploitations)

▪ Budget prévisionnel

un budget sur fond propre de la Régie Eaux Ecla de 45 000 € par an

5/ Aire d'alimentation du captage d'eau potable de Villevieux Caractéristiques de l'aide financière

▪ **Exclusive** : non cumulable avec d'autres aides pour le même objet – attestation sur l'honneur

▪ **Plafond de 15 000 €** : pour une période de trois années, renouvelable

▪ **Accordée par exploitation et calculée en fonction de 3 critères**

1. Eligibilité : toute exploitation agricole disposant d'un n°siret, exploitant au moins 3% de sa surface agricole dans le bassin versant d'alimentation du captage d'eau potable (délimité par l'arrêté préfectoral n°2012 103 0009)

2. Mode de production de l'exploitation : soit elle est en mode d'agriculture biologique, soit en mode de conversion, soit partiellement en agriculture biologique, soit en mode conventionnel

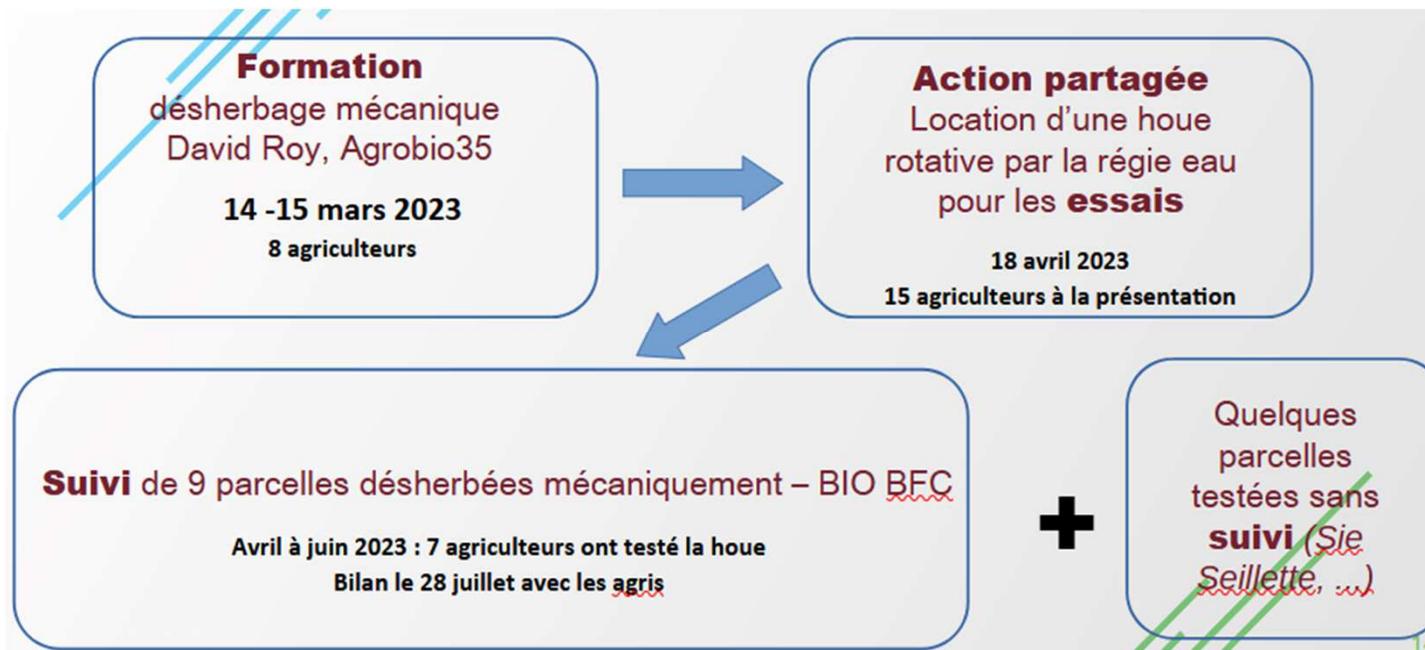
3. Rapport de surface agricole exploitée dans le bassin versant par rapport à la surface totale de l'exploitation :

• % \geq 3% et $<$ 20% = classe 1

• % \geq 20% = classe 2

Nature	Enjeu	Exploitation	Surface	Plafond	Durée	Justificatifs	Autre condition
1- Aide sur les frais de certification à l'agriculture biologique	1,2,4	Conversion AB	Classes 1 <u>ou</u> 2		3 ans	Certificat AB	/
2- Aide sur acquisitions en matériels, équipements, aménagements	1,2,4	Conversion AB ou déjà en AB	Classe 1 Classe 2	40% du HT et plafond de 6 000 € 8 000 €	/	Facture	Investissement conservé 5 ans
3- Aide sur acquisitions en matériels, équipements, aménagements	1,2,3	Convention- nel ou partiel AB	Classe 1 Classe 2	30% du HT et plafond de 3 000 € 5 000 €	/	Facture	- Liste fermée - Investissement conservé 5 ans
4- Aide sur des achats de semences pour des intercultures	1,2	Toutes	Classes 1 <u>ou</u> 2	100 €/ha et 2 000 €/an	/	Facture semences ou forfait d'après suivi	- Hors inscrits PSE - Sans chimie pour la destruction - Suivi
5- Aide sur des achats de semences pour des cultures nouvelles	1,2, (3)	Toutes	Classes 1 <u>ou</u> 2	5 000 €/an	/	Facture semences	- Agrément du projet par la Régie - Sans chimie

5 / Les herbicides sont le 1^{er} problème



**5/ Appel à projets Agence EAU :
développement de filières bas intrants **ciblées bio****

Blé dur	<ul style="list-style-type: none"> - 8 ha en moisson 2023 = problème trop de mitadin (farine) - d'où un test de farine = 1,5T vers Moulin Sauvin - Rencontre Sté Moulin Nicolas : visite d'un atelier pâtes
Chanvre	- Etude de la filière : semences, débouchés régionaux
Oléagineux	<ul style="list-style-type: none"> - Récolte 2023 = satisfaisante •- En cours cahier débouchés locaux bio. entre • producteurs et un transformateur – Arbre à Huile (Lons)

**5/ Appel à projets Agence EAU :
développement de filières bas intrants ciblées bio**



5/ Les 2 ENJEUX de l'appel à projets : développement de filières bas intrants

1 / Agir avec des agriculteurs pour identifier des cultures bio.
« simples et rentables » pouvant être développées

2/ Pouvoir répondre aux
consommateurs et clients sur des
actions pérennes
mises en place

Dans un 1er temps, il s'agit de sécuriser la faisabilité technique et le débouché pour le blé dur, pour savoir si cette culture peut être renouvelée et par la suite développée ou à défaut, il s'agit d'identifier quelles cultures pourraient être produites pour les 4 exploitations visées, soit 160 ha, et de structurer juridiquement une organisation collective.

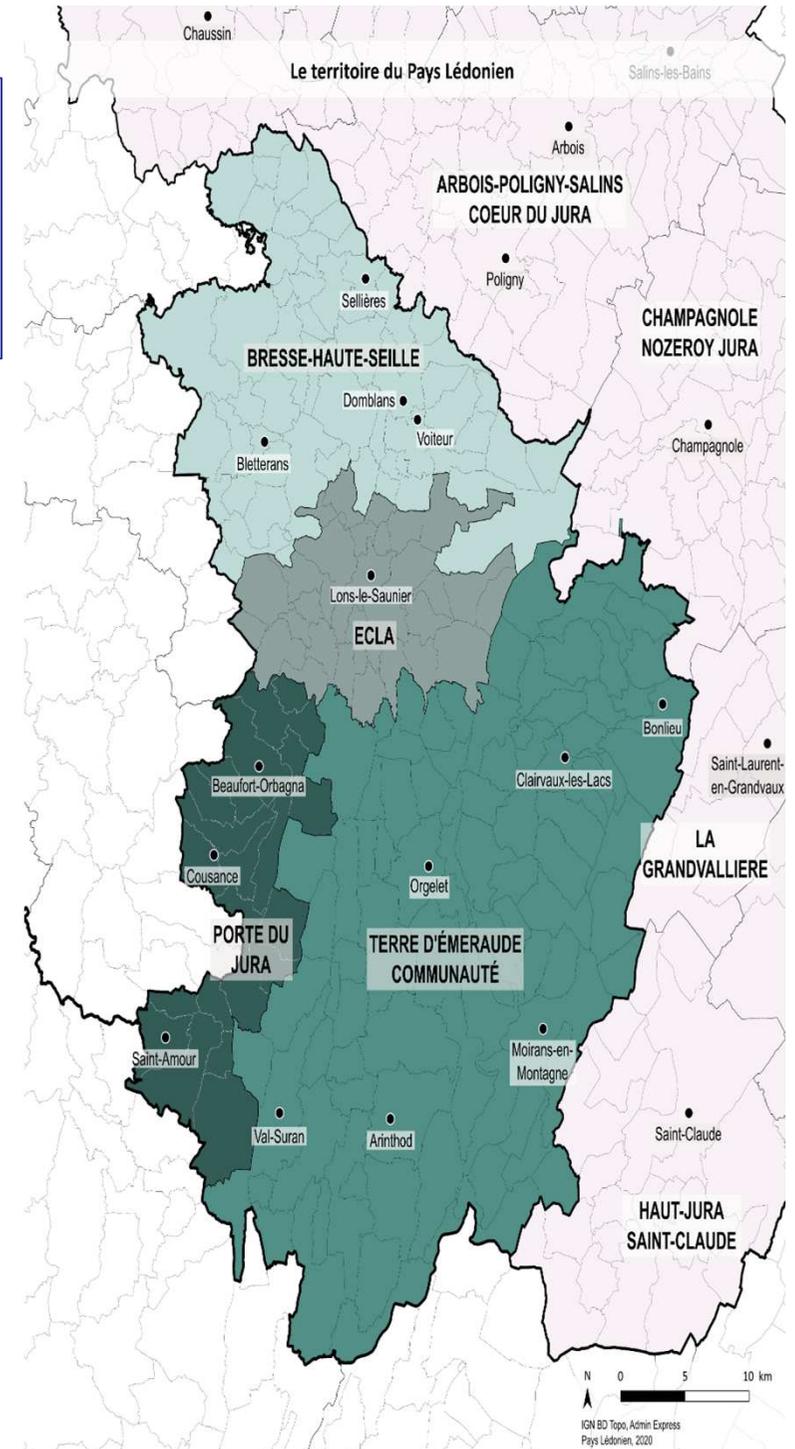
Dans un 2eme temps l'objectif est de pouvoir accueillir jusqu'à 6 nouvelles exploitations. Outre le blé et le soja, cela représentera sur la base des 40ha à sécuriser par exploitation en rotations culturales :
240 ha

Tout l'enjeu de cette étude d'émergence des filières est donc d'identifier **quelles cultures** pourraient être proposées avec des débouchés fiables, possibles en volume et rentables pour assurer une rotation culturale au delà du blé et du soja, sur au moins 40ha de cultures par exploitation pour 10 exploitations, **soit 400 ha**, avec un approfondissement sur l'organisation technique, logistique, juridique et financière la plus adaptée.



5/ Le PAT du Pays Lédonien – un territoire élargi

- 4 intercommunalités
- 183 communes
- 88 922 habitants (INSEE, RGP, 2016)
- 183 350 ha

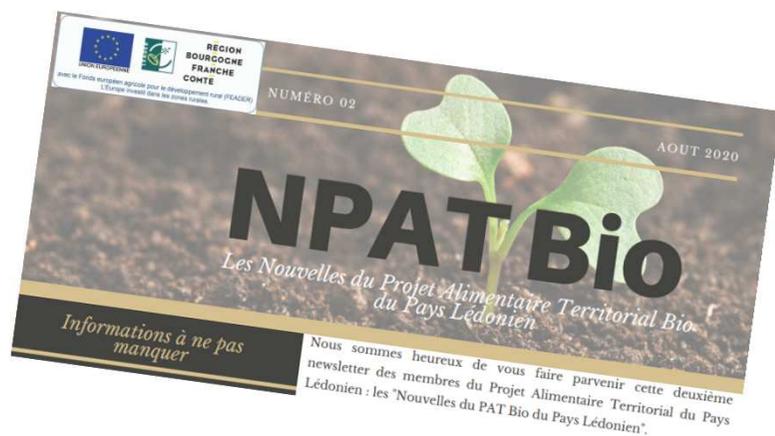


5 / Un plan alimentaire territorial

2019 : un PAT fléché bio.

2020 :
une SCIC « Ensemble bi'Eau »
avec une marque « Jura sain »

2023 : projet « ordonnance verte »



6/ Analyser l'eau brute

Travail avec l'EPAGE (gemapi) : pose de pocis

- 9 pocis posés sur 3 sites : Seille amont, Seille planche de Juhans, bêche station à Villevieux
- 3 périodes de 15 jours du 07 juin au 19 juillet
- congélation des pocis après chaque exposition
- 409 molécules recherchées

MOLECULES MERES			DT50	persistance	Métabolite 1	Métabolite 2	Métabolite 3
1	2,4 D	HRM	4,4	NP	2,4 DCP	2,4 DCA	1,2,4 benzènetriol
2	ametoctradine	F	168	NP	M650F01	M650F02	M650F03
3	amidosulfuron	H	21	NP	BCS CQ 41838	BCS CQ 41839	BCS CQ 1287
4	aminopyralide	H	50	Moyen P	sans connu	0	0
5	azoxystrobine	F	78	Moyen P	R234 886	R401 553	R402 173
6	benoxacor	PH	50	Moyen P	sans connu	0	0
7	bentazone	H	20	NP	M351H023	M351H024	N methylbentazone
8	benzovindiflupyr	F	908	Très P	NOA449410	SYN546040	SYN508272
9	BETACYFLUTHRINE	i	28	NP	FPB ALDEHYDE	FPB ACIDE	DCVA
10	bifenox	H	6	NP	ACIDE BIFENOX	ACIDE AMINO BIFENOX	2,4 DICHLORO PHENOL
11	bixafen	F	500	Très P	Méta bixa, M42	Méta bixa, M43	Méta bixa, BYF00587
12	boscalid	F	484	Très P	M51 0F49	M51 0F47	M51 0F01
13	bromadiolone	R	inconnu	inconnu	dérivés coumariniques	0	0
14	bromoxynil	H	1	NP	M01	M03	M09
15	chlortoluron	H	33,5	MP	CGA 16339	CGA 151400	CGA 16340

TOTAL général				
Nbre de molécules utilisées	135	103	89	85
Nbre molécules à analyser	412			
Molécules analysées ARS	98	11	4	3
	73%	11%	4%	4%
	116			
	28% (=116 / 412) molécules suivies			
Légende				
H	herbicide			
I	insecticide	en rouge,	les molécules spécifiques vignes	
F	fongicide			
R	raticide		des métabolites qui nous intéressent	
Rég	régulateur croissance			
PH	phyto protecteur			
HRM	à la fois herbicide, régulateur croissance, métabolite possible de autres molécules			
s	synergisant			
V	vétérinaire			
NP	non persistant	Moyen P = moyennement persistant	(TRES) Persi = (Très) persistant	

3- les outils développés



Si le mode d'agriculture bio. était « la norme » **au moins** sur les Aires de Captage, alors oui on serait proche d'une belle qualité durable ...

Extrait du code de la santé publique R321-10 :

« Toute personne qui met à la disposition du public de l'eau destinée à la consommation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit, y compris sous forme de glace alimentaire, est tenue de s'assurer que cette eau est propre et salubre et doit justifier des moyens mis en oeuvre pour maintenir et garantir cette qualité »

En résumé les convictions de la Régie Eau d'ECLA pour protéger son eau potable pourraient s'écrire ainsi :

- **De l'herbe, de l'herbe, de l'herbe** : donc des prairies, donc un suivi de la qualité des prairies, donc des débouchés en élevage, donc comment se gère le fumier,
- **Du bio., du bio, du bio.** : donc accompagner dans les créations, maintiens de débouchés, dans les outils filières, .. donc suivre les opportunités des appels à projets des Agences de l'Eau
- **Pour le reste** : **du factuel ou du contrôlable facilement**, donc le plus simple possible
- **De la souplesse** : aides directes
- **De l'échange, de l'écoute, de l'innovation** dans tous les domaines

*Merci de votre attention –
Christine COMBE ccombe@lonslesauvier.fr
ou Berengère THILL bthill@lonslesauvier.fr*